

C'est le cas ici, et pour les rues de Ma zerny, de Cronstadt et Bobillot. La Lor raine est assez riche en gloires de toutes sortes pour laisser de côté les exotiques. On aurait dû le comprendre et se rensei gner à l'Hôtel-de-Ville.

Etoilé de l'Est
21 g

Précaution humiliante

Un des journaux officieux de la Muni cipalité a publié des extraits d'un projet de nouveau règlement intérieur du conseil municipal.

Nous détachons de ce projet l'article suivant :

Les membres du conseil municipal ne peuvent prendre part aux délibérations relatives aux affaires dans lesquelles ils ont un intérêt, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.

C'est vraisemblablement la part récente prise par certains conseillers municipaux dans des délibérations portant sur des sujets les intéressant plus ou moins directement, qui motive cette prescription formelle.

Jusqu'à présent, croyons-nous, elle n'avait pas eu besoin d'être écrite dans le règlement du conseil.

Les conseillers intéressés dans une question, sachant que s'ils prenaient part à la délibération, ils la rendaient annulable, s'étaient purement et simplement retirés loin de la discussion. Ils obéissaient ainsi au plus strict sentiment de morale délicate.

A l'avenir, ils s'abstiendront par contrainte réglementaire.

Or cette réglementation ne peut avoir aucune sanction et elle est extrêmement élastique. Rappelons que l'Est républicain, qui la publie et qui semble l'avoir inspirée, n'a jamais protesté quand M. Bretagne, en litige avec la ville au sujet d'une question d'indemnité qui l'intéressait personnellement et directement, a pris part aux votes relatifs à cette affaire. Par contre il s'est acharné tout spécialement contre M. Bournique à propos d'un cas de classement auquel il ne paraissait intéressé qu'indirectement et auquel la disposition ci-dessus ne semble même pas applicable.

Où commence l'intérêt personnel? Quelle limite sépare nettement l'intérêt d'un conseiller municipal de l'intérêt de ses voisins de quartier? Il est évident que la solution de cette question devrait être laissée à la délicatesse de chacun des conseillers — l'administration supérieure pouvant toujours faire annuler une délibération si le vote d'un membre peu délicat compromettrait à son profit les intérêts de la ville.

La précaution qui vient d'être prise ne relève pas la dignité des mandataires municipaux.

L'Assiette au beurre

Le Beurre... municipal. — Un joli coup pour la fanfare

On sait que, sur la proposition de la municipalité, le Conseil municipal de Nancy a voté une subvention de 300 fr. en faveur de l'Harmonie nancéienne. Les autres sociétés musicales de notre ville n'ont pas bénéficié de la même munificence. On se demandait pourquoi cette faveur. On savait bien que M. Déglin, adjoint au maire, est Président de l'Harmonie nancéienne. Mais ce n'est point pour se montrer favorable à M. Déglin que les 300 fr. viennent d'être octroyés à sa Société. Le pourquoi de cette faveur vient d'être expliqué par M. le Maire de Nancy qui, au banquet récent de l'Harmonie nancéienne a dit :

11
22 g

« On vous a critiqué, dit-il, à propos d'une modeste subvention qui vous a été accordée. — Pourquoi, a-t-on dit, l'Harmonie plutôt qu'une autre société? — C'était pour répondre au fait du prince qui a pesé durement sur vous l'an dernier; c'était aussi pour vous récompenser de vos succès. »

Ainsi, c'est pour répondre à un fait du prince que le Conseil municipal vient de disposer des deniers de nos concitoyens. Mais quel « fait du prince »?

A coup sûr ce n'est pas la visite de M. de Crevoisier d'Orléans au duc d'Orléans, qui a pu peser bien durement sur l'Harmonie nancéienne. La députation dont faisait partie ce conseiller municipal n'était pas précédée d'une fanfare; elle est partie, au contraire, sans tambours ni trompettes, et elle est revenue de même.

Quel est donc le fait qui a pu paraître lourd à M. le président de l'Harmonie nancéienne au cours de l'an dernier?

Nous n'en voyons qu'un : c'est la condamnation à 200 fr. d'amende infligée à ce dignitaire par le tribunal correctionnel, pour outrage à un magistrat de l'ordre administratif.

Un jugement du tribunal (dont il n'a point été fait appel) est considéré par M. le Maire comme un fait du prince! Il n'est rien de tel que certains professeurs de droit pour apprécier les choses de travers.

Il semble résulter des paroles de M. le maire qu'avec les deniers des contribuables, sur la proposition de la municipalité, on se paie une petite protestation contre une décision de justice.

Il faut reconnaître beaucoup de courage à M. le maire de Nancy pour publiquement dévoiler le mécanisme de ces compensations assez libéralement faites puisqu'une amende de 200 fr. payée par un président réactionnaire rapporte à sa société 300 fr. pris sur le budget municipal.

Les autres sociétés vont intercéder auprès de leurs présidents respectifs pour qu'ils s'attirent à leur tour une petite amende, et ce sera — chose bizarre — un coup superbe pour une fanfare, de dénicher un président ayant une mauvaise embouchure.

Etoilé de l'Est
23 g

**NANCY-NOUVEAU
Le Parc Sainte-Marie**

Le projet de création d'une grande promenade publique à l'ouest de Nancy est un des legs les plus heureux de la précédente municipalité.

On sait avec quelle rapidité les quartiers Jeanne-d'Arc et de Mon-Désert se couvrent de constructions. Encore quelques années, et il aurait été trop tard pour y créer même un square ayant quelque importance. Le moment était donc favorable, unique peut-être, et M. Maringer l'a compris lorsqu'il a traité avec Mme la baronne de Gaill, à des conditions exceptionnellement avantageuses, l'achat de la magnifique propriété qui va faire partie du domaine municipal.

Cette promenade nouvelle ne fera aucun tort à la Pépinière; elle en est trop éloignée pour lui enlever ses promeneurs habituels, et Nancy possède assez de musiques militaires et civiles pour donner des concerts dans les deux jardins. La vérité est que, malgré son étendue, notre somptueuse Pépinière ne suffit plus à une ville comme Nancy; les distances sont trop grandes pour qu'elle soit à la portée de tous les habitants, et ceux des nouveaux quartiers

méritent aussi qu'on fasse quelque chose pour leur agrément. Du reste, des villes de moindre importance ont plusieurs jardins publics: Dijon en possède jusqu'à trois, tous très vastes et très beaux. Et Dijon n'a que 73,000 habitants.

Nous n'avons aucune objection à faire à la combinaison adoptée par la municipalité actuelle, pour l'aménagement du nouveau parc. Cette combinaison est ingénieuse; elle aura l'avantage d'intéresser les artistes à l'embellissement de la cité, de les amener à y consacrer leur goût, leurs facultés inventives, et peut-être sortira-t-il du concours qui va être ouvert des projets originaux. Nous avons déjà donné un aperçu du programme à remplir. En voici les deux premiers articles :

Article 1er. — Il est ouvert, à la date du 15 décembre 1904, un concours public pour l'établissement d'un parc ou jardin public dans le nouveau quartier de Mon-Désert, d'une surface d'au moins sept hectares et au plus huit hectares entouré de larges voies se reliant aux voies actuelles et ménageant des espaces de terrain à bâtir le long d'une partie de ces voies, le tout dépendant d'une propriété appartenant à la Ville de Nancy, comprenant le parc actuel de Sainte-Marie, rue Jeanne-d'Arc et avenue de la Garenne, et la propriété des sœurs de la Doctrine chrétienne, rue du Sergent-Blandan. Le concours sera clos le 28 février 1905.

Art. 2. — Les documents nécessaires à la rédaction du projet seront remis contre récépissé aux concurrents ou à leur mandataire, qui en feront la demande au secrétariat de la mairie, à l'Hôtel de Ville, du 15 décembre 1904 au 16 janvier 1905.

Les projets présentés seront exposés pendant huit jours, ce qui fait que le public et la presse pourront donner leur avis... Seulement, par une étrange conséquence cette exposition n'aura lieu qu'après le choix du jury, si bien que l'avis sera inutile. C'est mettre, comme on dit, la charrue devant les bœufs. Ne serait-il pas plus logique de permettre au jury de tenir compte un peu de l'opinion des visiteurs, qui pourraient s'imaginer avoir collaboré, eux aussi, à l'œuvre entreprise? C'est une illusion qu'ils n'auront pas.

Peut-être serait-il encore temps de modifier cette disposition. En tout cas, nous attendons avec intérêt le résultat du concours, et nous ne saurions trop souhaiter qu'il nous révèle un Alphant, doublé d'un Le Nôtre.

P. G.

Les marchés de quartier

A la dernière séance du conseil municipal il a été question de la création de deux marchés, l'un sur la place de la Commanderie, l'autre sur le parvis de Saint-Pierre.

La municipalité actuelle, comme l'ancienne d'ailleurs, ne se montre pas très partisan de ces marchés de quartier.

Son argument est toujours l'exemple du marché, presque abandonné, de la place Saint-Epvre. Ce marché est, à vrai dire, assez mélancolique. Au pied de la statue de René II ne s'étaient que de rares éventaires de marchandes de légumes.

On dira, il est vrai, que les ménagères du quartier Ville-Vieille préfèrent aller s'approvisionner directement place Mengin, dont elles sont relativement peu éloignées, et qu'il en est autrement de celles du quartier de la Commanderie et de Mon-Désert, qui forment une véritable ville au delà du chemin de fer.

En tous cas, bien que, pour notre part, nous ne croyons guère non plus à ces marchés de quartier, un essai en ce genre présenterait peut-être quelque intérêt et donnerait des indications utiles.

La cité Parmentier

On sait que la cité Parmentier, située dans la partie supérieure de la rue du Montot, fit jadis fréquemment parler d'elle.

Certain jour, il y a bientôt quatre ans, les nombreuses baraques en planches abritant des familles d'ouvriers qui s'élevaient sur son sol étaient évacuées, par mesure d'hygiène, et transportées derrière les baraquements du 79.

Le terrain sur lequel s'élevait la cité vient d'être vendu à un spéculateur qui se propose de le diviser en rues sur lesquelles s'élèveront en bordure de coquettes villas.

Les communications entre les rues de Laxou et de Villers

Nancy, 20 novembre 1904.

Monsieur le directeur, Grâce à la publicité de votre estimable journal, si compétent en questions locales, le conseil municipal vient de voter le projet d'ouverture d'une rue qui devra relier les rues de Villers et de Laxou. On sait qu'aucun chemin de communication n'existe entre ces deux grandes artères.

Ce projet, qui intéresse si vivement la nombreuse population de Médeville, du Bon-Coin et de Mon-Désert, mérite d'attirer sur lui l'attention toute particulière de MM. les conseillers municipaux.

En effet, monsieur le directeur, le projet qui, dit-on, sera accepté, ne rendra pas, pour les commodités du public d'abord, puis pour l'esthétique de la ville, le résultat qu'on est en droit d'attendre.

MM. les conseillers pourront s'en assurer en se rendant sur place, impasse Raison, plus connue sous le vocable de rue du Dimanche. Dans cette rue, ils pourront étudier le projet.

Or, voici ce qu'est ce projet: Il consiste à prolonger cette rue du Dimanche jusqu'à la rue de Laxou au droit de l'église du Sacré-Cœur.

La rue nouvelle aurait alors une largeur de 12 mètres, des immeubles seraient à abattre et du terrain à acheter, la dépense de 615,000 fr., sauf l'imprévu, travaux de voirie, etc.

La ville revendrait une partie de ce terrain à raison de 30 fr. le mètre carré.

La nouvelle rue longerait sur toute sa longueur à une quinzaine de mètres de distance, tout au plus le territoire de Laxou, on peut s'en convaincre facilement.

Or, ce n'est pas là ce que voulait le public, pour aller soit du quartier de Mon-Désert, de la place du Bon-Coin, de la rue du Sergent-Blandan ou autres dans la rue de Laxou, il lui faudra aller ainsi jusqu'au terminus du territoire, par conséquent faire plus de 400 mètres pour prendre cette voie créée pour abréger les communications de deux quartiers.

Ce que le public aurait souhaité voir, c'aurait été une rue qui, débouchant sur le Bon-Coin, en face la rue de Mon-Désert, aurait quelque peu agrandi cette place, puis se serait dirigée diagonalement sur l'église nouvelle du Sacré-Cœur.

De cette façon, on aurait eu le prolongement direct de la longue rue de Mon-Désert. Plus tard, lorsque la prison sera changée, cette dernière rue pourrait, par un pont, la reliant à la rue Charles-III, être la plus vaste artère de la ville. Son tramway sillonnerait d'une seule ligne droite la partie allant de Sud-Est au Sud-Ouest de la ville: Rue Charles-III, près le canal de la Marne au Rhin, et rue de Mon-Désert prolongée jusqu'au Sacré-Cœur.

La perspective serait des plus jolies, la rue nouvelle se trouvant au centre du territoire de la paroisse, tout le public serait satisfait. Ce qui ne sera pas avec la nouvelle rue qui ne profitera que peu pour les habitants.

Il est à souhaiter, monsieur le directeur, que MM. les conseillers, notamment M. le rapporteur, s'informent de la chose sur place, puisqu'il y a projet.

Daignez, etc.

Des amis de Nancy.

Requête d'un patineur

Nancy, le 20 novembre 1904.

Monsieur le directeur, Dans l'intérêt de tous les patineurs de Nancy, je viens solliciter l'hospitalité des colonnes de votre estimable journal.

La Société des pêcheurs à la ligne étant, en train de pêcher son étang de Jarville, ne lui serait-il pas très facile de faire couper en même temps l'extrémité des nombreuses herbes qui couvrent la plus grande partie de la surface de l'eau?

Les herbes sont des plus dangereuses pour les patineurs et occasionnent tous les ans des chutes malheureuses.

Nancy qui prend tous les ans un plus grand intérêt à ce genre de sport, serait enfin doté d'un magnifique patinage.

198

Je suis, du reste, certain que le peu de frais qu'occasionnera cette besogne sera largement compensé par un nombre d'entrées plus important. Veuillez agréer, monsieur le directeur, mes salutations distinguées. Un patineur.

Et republiem 29

La question des cimetières
Nancy, 23 novembre 1904.
Monsieur le rédacteur.
Je viens vous prier de donner, dans la Tribune publique de l'Est, l'hospitalité aux réflexions qui me sont suggérées par l'accroissement constant de la population de Nancy et la conséquence qui en découle d'agrandir les cimetières, car il faut aussi songer à loger les morts.
Le cimetière du Sud est affecté aux cinq premières sections, et celui de Préville aux 6^e, 7^e et 8^e sections. La 1^{re} et la 3^e section se sont agrandies dans les faubourgs; les 2^e, 4^e et 5^e restent stationnaires, puisqu'elles sont dans l'ancienne enceinte.
Par suite du développement de ces deux sections, on va agrandir le cimetière du Sud devenu insuffisant.

L'extension des 6^e, 7^e et 8^e sections est beaucoup plus grande que celle des deux précédentes et continuera à avoir lieu parce que la Ville se porte à l'ouest, et on ne songe pas à agrandir Préville qui leur est affecté. Je dirai plus, on le rétrécit, car tous les ans on diminue le terrain affecté aux sépultures non concessionnaires pour donner plus de places aux concessions. En présence de cet accroissement de la population de ces trois sections, la logique veut qu'on fasse à Préville ce qu'on fait au Sud, et il me semble que l'administration municipale ne doit pas perdre l'occasion qui, aujourd'hui, se présente à elle d'opérer cet agrandissement indispensable.

Dans sa dernière séance, le conseil municipal a donné aux héritiers de M. Péne l'autorisation d'ouvrir, dans leur propriété, une rue allant de l'avenue Boufflers au chemin qui longe le haut de Préville. Ne croyez-vous pas que l'acquisition du terrain de la propriété Péne, qui fera bordure du côté est de cette rue et qui est contigu au cimetière, est toute indiquée pour allonger Préville?

Si on laisse s'élever des maisons sur ce terrain, il sera à tout jamais impossible d'agrandir le cimetière qui, je le répète, est insuffisant et doit être agrandi, comme celui du Sud, par suite de l'accroissement constant des trois sections affectées à Préville.

Ne vous semble-t-il pas, monsieur le rédacteur, que cette question mériterait un examen sérieux pendant qu'il en est encore temps?

Veuillez agréer, monsieur, avec mes remerciements, l'expression de ma considération distinguée. Un Nancéien.

Etude n° 11 29

Travaux municipaux
On annonce que la municipalité s'apprête à faire exécuter une série de grands travaux.
Elle procéderait enfin à la construction de l'École des Beaux-Arts. L'école Drouot et l'école primaire des Cordeliers seraient reconstruites; le pâté de maisons qui forme le vieux quartier de la Gendarmerie serait démolit et transformé en place publique. On profiterait de la circonstance — du moins, il faut l'espérer — pour isoler l'église des Cordeliers et la Chapelle-Ronde.

Le boulevard d'Alsace-Lorraine serait continué; la rue Victor-Hugo serait prolongée dans la direction de Malzéville; le Jardin botanique serait transféré au parc Sainte-Marie.

Cette dernière opération ne nous paraît pas des mieux conçues. A quoi bon avoir acheté un Parc si c'est pour remplacer le Jardin botanique que nous avions déjà, et construire probablement des maisons sur l'emplacement de celui-ci? Autant valait bâtir les maisons à Sainte-Marie et laisser le Jardin botanique où il est. Du moins, il est à peu près central.

Un projet plus opportun, c'est la construction d'un nouveau théâtre, qui est également à l'ordre du jour.

Cette question, agitée depuis longtemps, paraît arrivée à maturité, maintenant que la population de Nancy a dépassé cent mille âmes.
On dit cependant qu'elle rencontre une certaine opposition au conseil. Plusieurs membres expriment la crainte que la presse « ministérielle » en fasse une arme de combat aux élections prochaines.

Pour ce qui nous concerne, ils peuvent se rassurer. Nous n'avons pas l'habitude de mêler la politique aux questions théâtrales, et, en principe, nous ne voyons aucune objection à faire à la reconstruction du théâtre — à condition, bien entendu, qu'il ne soit pas touché à la façade, qui fait partie de l'immeuble de la place Stanislas.

Enfin le débit de l'eau de Moselle serait augmenté, par la réfection complète de la canalisation, et l'on achèverait en même temps les travaux d'adduction des eaux de la forêt de Haye.

Il serait fait face à ces diverses dépenses au moyen d'un emprunt, dont le chiffre n'est pas encore arrêté.

Et republiem 26

Les candélabres de la place et du faubourg Saint-Jean
On sait que, depuis la Toussaint, la ville fait procéder tous les soirs à l'éclairage à la lumière électrique de la place et du faubourg Saint-Jean.

Les poteaux supportant les câbles aériens du trolley ont été utilisés.

Les essais ont été des plus satisfaisants et il a été décidé par l'administration que les candélabres à gaz seraient enlevés. C'est pourquoi, mercredi matin, des équipes de terrassiers ont procédé à l'enlèvement des poteaux condamnés, un seul a trouvé grâce devant la pioche, c'est parce que sa base avait été utilisée pour l'établissement d'une fontaine.

Souhaitons que les bees de gaz enlevés soient répartis dans les quartiers dont le besoin se fait le plus sentir, notamment rue de l'Etang.

28

Contre les marchés de quartier
Nancy, le 25 novembre 1904.
Monsieur le directeur.

J'ai lu sur le numéro de ce jour que l'idée n'était pas encore abandonnée d'établir des soi-disant marchés dans certains quartiers de la ville. On dirait vraiment que les fruitiers de ces quartiers font trop vite fortune.

Certains de vos correspondants, abusant de l'hospitalité que vous donnez à toutes les réclamations et observations plus ou moins fondées que vous donnez dans votre journal, trouvaient que les ménagères avaient du mal à s'approvisionner dans leur quartier.

Elle est bien bonne. Ce me sont cependant pas les marchands qui manquent. Et les pauvres petits commerçants ont fort à faire pour lutter contre la concurrence : sociétés, marchand des quatre-saisons et le reste.

Il y a vraiment à Nancy des gens aux idées étendues.

Ce qu'il y a de plus fort, c'est que le nouveau conseil municipal, dans sa profession de foi au moment des élections, soutenait qu'il n'y en aurait jamais un comme lui pour soutenir le petit commerce.

Ah oui! on s'en aperçoit!

Jose espérer, monsieur, que vous voudrez bien insérer ces quelques lignes, qui rappelleront peut-être à ces MM. du conseil municipal que si les petits commerçants ont contribué pour beaucoup à leur élection ce n'est pas pour discuter à quelle sauce ils doivent être mangés, mais pour chercher au contraire, les moyens à leur laisser pour faire honneur à leurs affaires, pas trop brillantes en ce moment.

Un fruitier.

Royal C

19860

Première Année. -- No. 1

La République

Organe Royal

PATRIOTISME

Journal hebdomadaire

ABONNEMENTS

Un an 4 francs, payables d'avance

RÉDACTION NANCY

AUX FRANÇAIS DE LORRAINE!

Chers concitoyens,
Nourrissez-vous encore quelque illusion sur la perte irrémédiable où nous entraîne le gouvernement de M. Combes, logique aboutissement de 34 années de parlementarisme corrompu et de république nécessairement centralisée et despotique, logique aboutissement de 34 années, qui l'une après l'autre ont successivement vu trahir nos plus chers intérêts et vu salir notre honneur d'une honte nouvelle?

Il n'y a plus désormais, pour nous, Français, et pour nous, Lorrains, d'autre alternative que de ressusciter nos libertés expirantes en nous réunissant

publiques régionales généraux particuliers mais indissolubles entre elles par la nature et avec le gouvernement et relations étroites et leur à l'intérêt national.

Le pouvoir fort, à notre royauté française, tradition son origine, héréditaire tinité de l'intérêt national tant le parlementarisme d'aujourd'hui et se limite qui est de représenter chose publique et de sou du pays, aux yeux des n

Le pouvoir fort, où effet? Sera-ce dans l'ap principe politique qui stabilité que du jour où à l'âme de la France, à la lique, et qui en 34 ans plus de 35 ministères, n la plupart, eux et leurs dans l'exercice des hau

50 * Le Numéro. . . 0 fr. 30

15 de chaque Mois

INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Régionale Mensuelle

LAINE ILLUSTREE

Telephone n° 232

il (le clergé) continue à bâtir, et, à partir de l'invasion, pendant plus de cinquante ans, il sauve encore ce qu'on peut sauver de la culture humaine. Il va au devant des barbares ou les gagne aussitôt après leur entrée; service énorme; jugeons-en par un seul fait: dans la Grande Bretagne, devenue latine comme la Gaule, mais dont les conquérants demeurèrent païens pendant un siècle et demi, arts, industries, société, langue, tout fut détruit; d'un peuple entier massacré ou fugitif, il ne resta plus que des esclaves; encore faut-il deviner leur trace; réduits à l'état de bêtes de somme, ils disparaissent de l'histoire. Tel eut été le sort de l'Europe si le clergé n'eut promptement charmé les brutes farouches auxquelles elle appartenait.

« Devant l'évêque, devant le moine, le germain converti a peur. Si la fougue animale des colères ou des convoitises primitives l'a poussé au meurtre ou au vol, plus tard, après l'assouvissement, aux jours du malheur ou de la maladie, sur les conseils de sa concubine ou de sa femme, il se repent, il restitue... Ainsi sur tout le territoire le clergé garde et agrandit ses asiles pour les vaincus et pour les opprimés. — D'autre part, parmi les chefs aux longs cheveux, à côté des rois vêtus de fourrures, l'évêque, l'abbé au front tondu, siègent aux assemblées, ils sont les seuls qui tiennent la plume, qui sachent dicourir.

« Ils travaillent par l'entremise du gouvernement à mettre un peu d'ordre dans le désordre immense, à rendre la loi plus raisonnable, plus humaine, à rétablir l'instruction, la justice, la propriété, surtout le mariage. Certainement on doit à leur ascendant la police telle quelle, interminable, incomplète, qui a empêché l'Europe de devenir une anarchie mongole. Jusqu'à la fin du douzième siècle, si le clergé pèse sur les princes, c'est surtout pour réfréner en eux et au-dessous d'eux les appétits brutaux, les rébellions de la chair et du sang, les retours et accès de sauvagerie irrésistible qui démolissaient la société.

« Cependant dans ses églises et dans ses couvents, il conservait les anciennes acquisitions du genre humain, la langue latine, la littérature et la théologie chrétiennes, une portion de la littérature et des sciences païennes, l'architecture, la sculpture, la peinture, les arts et les industries qui servent au culte, les industries plus précieuses qui donnent à l'homme le pain, le vêtement et l'habitation, surtout la meilleure des acquisitions humaines et la plus contraire à l'humeur vagabonde du barbare pillard et paresseux, je veux dire l'habitude et le goût du travail.

(à suivre)

(1) Prison souterraine où l'on enfermait à Rome les esclaves condamnés à des travaux pénibles.

PARIS

Je suis, du reste, certain que le peu de frais qu'occasionnera cette besogne sera largement compensé par un nombre d'entrées plus important. Veuillez agréer, monsieur le directeur, mes salutations distinguées. Un patineur.

Est républicain 39

La question des cimetières
Nancy, 23 novembre 1904.
Monsieur le rédacteur.
Je viens vous prier de donner, dans le Tribune public de l'Est, l'hospitalité aux réflexions qui me sont suggérées par l'accroissement constant de la population de Nancy et la conséquence qui en découle d'agrandir les cimetières, car il faut aussi songer à loger les morts.
Le cimetière du Sud est affecté aux cinq premières sections, et celui de Préville aux 6^e, 7^e et 8^e sections. La 1^{re} et la 2^e sections sont agrandies dans les faubourgs; les 2^e, 4^e et 5^e restent stationnaires, puisqu'elles sont dans l'ancienne enceinte.
Par suite du développement de ces deux sections, on va agrandir le cimetière du Sud devant l'ancien.

L'extension des 6^e, 7^e et 8^e sections est beaucoup plus grande que celle des deux précédentes et continuera à avoir lieu parce que la Ville se porte à l'est, et on ne songe pas à agrandir Préville qui leur est affecté. Je dirai plus, on le rétrécit, car tous les ans on diminue le terrain affecté aux sépultures non concessionnaires pour donner plus de places aux concessions. En présence de cet accroissement de la population de Préville ce qu'on fait au Sud, et 4^e me semble que l'administration municipale ne doit pas perdre l'occasion qui, aujourd'hui, se présente à elle d'opérer cet agrandissement indispensable.

Dans sa dernière séance, le conseil municipal a donné aux héritiers de M. Péne l'autorisation d'ouvrir, dans leur propriété, une rue allant de l'avenue Bouffiers au chemin qui longe le haut de Préville. Ne croyez-vous pas que l'acquisition du terrain de la propriété Péne, qui fera bordure du côté est de cette rue et qui est contigu au cimetière, est tout indiquée pour allonger Préville?

Si on laisse s'élever des maisons sur ce terrain, il sera à tout jamais impossible d'agrandir le cimetière qui, le le répète, est insuffisant et doit être agrandi, comme celui du Sud, par suite de l'accroissement constant des trois sections affectées à Préville.
Ne vous semble-t-il pas, monsieur le rédacteur, que cette question mériterait un examen sérieux pendant qu'il en est encore temps?
Veuillez agréer, monsieur, avec mes remerciements, l'expression de ma considération distinguée.
Un Nancien.

Etude n. 18 49

Travaux municipaux
On annonce que la municipalité s'apprête à faire exécuter une série de grands travaux.
Elle procéderait enfin à la construction de l'École des Beaux-Arts. L'école Drouot et l'école primaire des Cordeliers seraient reconstruites; le pâté de maisons qui forme le vieux quartier de la Gendarmerie serait démolit et transformé en place publique. On profiterait de la circonstance — du moins, il faut l'espérer — pour isoler l'église des Cordeliers et la Chapelle-Ronde.

Le boulevard d'Alsace-Lorraine serait continué; la rue Victor-Hugo serait prolongée dans la direction de Malzéville; le Jardin botanique serait transféré au parc Sainte-Marie.
Cette dernière opération ne nous paraît pas des mieux conçues. A quoi bon avoir acheté un Parc si c'est pour remplacer le Jardin botanique que nous avions déjà, et construire probablement des maisons sur l'emplacement de celui-ci? Autant valait bâtir les maisons à Sainte-Marie et laisser le Jardin botanique où il est. Du moins, il est à peu près central.

Un projet plus opportun, c'est la construction d'un nouveau théâtre, qui est également à l'ordre du jour.
Cette question, agitée depuis longtemps, paraît arrivée à maturité, maintenant que la population de Nancy a dépassé cent mille âmes.
On dit cependant qu'elle rencontre une certaine opposition au conseil. Plusieurs membres expriment la crainte que la presse « ministérielle » en fasse une arme de combat aux élections prochaines.
Pour ce qui nous concerne, ils peuvent se rassurer. Nous n'avons pas l'habitude de mêler la politique aux questions théâtrales, et, en principe, nous ne voyons aucune objection à faire à la reconstruction du théâtre — à condition, bien entendu, qu'il ne soit pas touché à la façade, qui fait partie de l'immeuble de la place Stanislas.

Enfin le débit de l'eau de Moselle serait augmenté, par la réfection complète de la canalisation, et l'on achèverait en même temps les travaux d'adduction des eaux de la forêt de Haye.
Il serait fait face à ces diverses dépenses au moyen d'un emprunt, dont le chiffre n'est pas encore arrêté.

Est républicain 26 g

Les candélabres de la place et du faubourg Saint-Jean
On sait que, depuis la Toussaint, la ville fait procéder tous les soirs à l'éclairage à la lumière électrique de la place et du faubourg Saint-Jean.
Les poteaux supportant les câbles aériens du trolley ont été utilisés.
Les essais ont été des plus satisfaisants et l'a été décidé par l'administration que les candélabres à gaz seraient enlevés. C'est pourquoi, mercredi matin, des équipes de terrassiers ont procédé à l'enlèvement des poteaux condamnés, un seul a trouvé grâce devant la pioche, c'est parce que sa base avait été utilisée pour l'établissement d'une fontaine.
Souhaitons que les becs de gaz enlevés soient répartis dans les quartiers dont le besoin se fait le plus sentir, notamment rue de l'Étang.

28 g

Contre les marchés de quartier
Nancy, le 25 novembre 1904.
Monsieur le directeur.
J'ai lu sur le numéro de ce jour que l'idée n'était pas encore abandonnée d'établir des soi-disant marchés dans certains quartiers de la ville. On dirait vraiment que les fruitiers de ces quartiers font trop vite fortune.
Certains de vos correspondants, abusant de l'hospitalité que vous donnez à toutes les réclamations et observations plus ou moins fondées que vous donnez dans votre journal, trouvaient que les ménagères avaient du mal à s'approvisionner dans leur quartier.
Elle est bien bonne. Ce me sont cependant pas les marchands qui manquent. Et les pauvres petits commerçants ont fort à faire pour lutter contre la concurrence : sociétés, marchand des quatre-saisons et le reste.
Il y a vraiment à Nancy des gens aux idées étendues.
Ce qu'il y a de plus fort, c'est que le nouveau conseil municipal, dans sa profession de foi au moment des élections, soutenait qu'il n'y en aurait jamais un comme lui pour soutenir le petit commerce.
Ah oui! on s'en aperçoit!
J'ose espérer, monsieur, que vous voudrez bien insérer ces quelques lignes, qui rappelleront peut-être à ces MM. du conseil municipal que si les petits commerçants ont contribué pour beaucoup à leur élection ce n'est pas pour discuter à quelle sauce ils doivent être mangés, mais pour chercher au contraire, les moyens à leur laisser pour faire honneur à leurs affaires, pas trop brillantes on ce moment.
En fruitier.

La République Lorraine

Organe Royaliste et Décentralisateur

PATRIOTISME

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche dans la Région

LIBERTÉ

ABONNEMENTS
Un an 4 francs, payables d'avance

Rédacteur en chef : Joseph Henry

RÉDACTION & ADMINISTRATION
NANCY — 90, Rue Stanislas, 90, — NANCY

ANNONCES
Annonces (4^e page) . . . 20 cent. la ligne.
Réclames (3^e page) . . . 30 —
Pour traiter à forfait s'adresser au bureau du journal

AUX FRANÇAIS DE LORRAINE !

Chers concitoyens,
Nourrissez-vous encore quelque illusion sur la perte irrémédiable où nous entraîne le gouvernement de M. Combes, logique aboutissement de 34 années de parlementarisme corrompu et de république nécessairement centralisée et despotique, logique aboutissement de 34 années, qui l'une après l'autre ont successivement vu trahir nos plus chers intérêts et vu salir notre honneur d'une honte nouvelle?

Il n'y a plus désormais, pour nous, Français, et pour nous, Lorrains, d'autre alternative que de ressusciter nos libertés expirantes en nous réveillant de la torpeur où nous a engourdis pour détruire la patrie, la centralisation administrative judéo-maçonnique ou bien de nous résigner à courber le front sous la tutelle ignominieuse qu'on nous impose en attendant de nous livrer, pieds et poings liés à l'Allemagne.

Nous n'avons pas besoin d'écartier cette seconde solution : d'elle même elle s'annule : à la France, nous avons voué notre affection, notre patriotisme n'est pas distinct du sien et ne saurait l'être jamais.
Pour traduire en acte la seule solution que nous devons envisager, pour sauvegarder notre patriotisme et le protéger contre ceux, et ils sont puissants, qui le veulent détruire, que ferons nous donc ?

Les fondateurs de ce journal n'ont trouvé à ce but, d'autres moyens que de rendre à la France un pouvoir fort et le patrimoine de ses libertés.
Le patrimoine des libertés françaises, c'est pour nous l'indépendance de notre religion vis-à-vis de l'Etat, mais aussi l'étroite alliance entre ces deux forces de la société.

Le patrimoine des libertés françaises, c'est encore la liberté pour les familles de donner à leurs enfants l'éducation et les maîtres que réclament leurs traditions religieuses.
C'est la magistrature arrachée aux influences politiques, déformant sa vieille intégrité et recrutant elle-même ceux qu'elle seule peut juger dignes d'entrer dans son sein.
Le patrimoine des libertés françaises, c'est l'organisation du travail, la réconciliation des patrons et de l'ouvrier, dans la parfaite intelligence de leurs droits et devoirs respectifs, c'est en un mot la corporation libre de force municipale, devenue force nationale.
Le patrimoine des libertés françaises, c'est pour nous l'autonomie de nos ré-

publiques régionales gérant leurs intérêts particuliers mais indissolublement unies entre elles par la nature de ces intérêts, et avec le gouvernement central, par leurs relations étroites et leur subordination à l'intérêt national.

Le pouvoir fort, à notre sens, est la royauté française, traditionnelle, de par son origine, héréditaire, de par la continuité de l'intérêt national, abandonnant le parlementarisme corrompu d'aujourd'hui et se limitant à son rôle qui est de représenter et de gérer la chose publique et de soutenir l'honneur du pays, aux yeux des nations.

Le pouvoir fort, où le chercher en effet? Sera-ce dans l'application d'un principe politique qui n'a connu la stabilité que du jour où il s'est attaqué à l'âme de la France, à la religion catholique, et qui en 34 ans, nous a donné plus de 35 ministères, n'apportant pour la plupart, eux et leurs fonctionnaires, dans l'exercice des hautes magistratures, que l'appât à satisfaire des intérêts particuliers?

Ne l'irons-nous pas chercher plutôt, dans la stabilité et la permanence d'un chef qui confonde son intérêt particulier avec le soul national, dans la stabilité et la permanence d'un chef qui, assuré de le posséder héréditairement, ne soit pas induit à l'exploiter au mieux de ses convoitises pendant une jouissance momentanée? Ne le chercherons-nous pas enfin dans la stabilité d'un principe qui permette à la France de connaître les longs desseins et les vastes pensées?

Nous savons ce qu'on nous objectera : La France a connu des heures douloureuses sous ses rois.
Eh ! bien ! nous ne le nions pas, mais si nous ne cachons pas les fautes du passé, nous ne voulons pas non plus qu'on en efface à volonté les grandeurs; quand la France a souffert, les rois ont souffert avec elle et les fautes du XVIII^e siècle n'ont pas été moins préjudiciables à la monarchie qu'à la France, puisque si elles ont contribué à bouleverser celle-ci, celle-là a été renversée en partie par leur fait; ce qui prouverait irréfutablement que l'intérêt monarchique et l'intérêt national se liaient ensemble.

Mais en donnant comme contre-poids à l'autorité royale limitée à ses fonctions : l'armée, la marine, les affaires étrangères, la haute justice, l'exercice vrai et non plus illusoire lointain de la liberté, nous prétendons, autant que l'homme le peut faire, fonder l'avenir sur des bases traditionnelles et durables.
Car, d'un côté, les libertés professionnelles, l'autonomie communale, la république provinciale, la liberté religieuse nous donneront assez de force pour maintenir le pouvoir royal dans ses attributions et pour faire nos mêmes nos propres affaires.

Et d'autre côté, le pouvoir, assagi par l'expérience de la longue anarchie que la Révolution de 1793 a inauguré dans notre France et qui dure encore, puis sera dans cette expérience le souci de maintenir l'ordre et de faire prospérer la nation, et dans la charte où il reconstruira nos libertés régionales et communales, il puisera le respect d'un contrat intervenu entre un pays libre et son chef respecté; Le roi de France, chef des républiques françaises.

Cette réforme politique nous la croyons sage et nous l'estimons la seule sage. Telle la raison d'être de "La République Lorraine".

Nous ne nous adressons pas uniquement à ceux qui pensent comme nous, mais à tous les bons Français de Lorraine, de quelque point de l'horizon politique qu'ils viennent, c'est en effet, le meilleur moyen de les rapprocher, de discuter avec eux les éléments fondamentaux de cette charte voulue par Louis XVI, et méconnue par la Révolution, de cette charte où nous voulons voir notre constitution de demain, de cette charte qui assurera l'avenir de la plus grande Lorraine, dans la plus grande France.

La République Lorraine.

Feuille d'Automne

En automne, les feuilles tombent. Soyez remplis d'indulgence, chers lecteurs pour celle-ci, qui à l'encontre de ses sœurs vient de naître.

Qu'apporte-t-elle, en sa venue au monde, sinon l'espoir d'un printemps prochain où ne tarderont pas à boutonner toutes les fleurs de France?

Novice, elle ne connaît pas encore les accidents des saisons, les gelées blanches non plus que les ardeurs du soleil. Puis-elle elle vivre et résister aux unes comme aux autres!

Parmi toutes les feuilles qui subsistent encore autour d'elle malgré les approches de l'hiver, la nôtre escompte des amies, elle prévoit des ennemis. En tout cas, ses amies et ses compagnes seront celles qui poussent sur l'arbre français et dont l'ardente frondaison s'embellit s'atrophie de jour en jour sous l'action d'un vent desséchant; ses ennemies irréductibles seront celles qui prospèrent hélas ! sur le sol de la patrie dévolue à la présence des manœuvriers dont l'ombre seule donne la mort.
Joseph HENRY

Un Projet de Décentralisation

Avant propos et introduction
Nous reproduisons partiellement dans chacun de nos numéros le projet de décentralisation de 1865, dont

on a tout passé, qu'on semble avoir un peu oublié et qui revient à l'ordre du jour, analysé par le Pays Lorrain au seul point de vue documentaire.

Nous nous placerons ici sur le terrain critique, afin de le préciser et de le compléter. A cette œuvre nos amis nous aideront. Cette production ne sera donc pas sèche et dépourvue d'intérêt, elle sera une matière à discussions intéressantes. L'avant-propos renfermant des vues très justes sur la décentralisation en général. Nous la donnerons inextenso et la commençons aujourd'hui :

En soumettant à l'attention du pays un Projet de Décentralisation, les auteurs de ce projet n'ont nullement prétendu avoir trouvé de prime abord la meilleure solution du problème qui, en ce moment, occupe tous les esprits.

Surtout, ils n'ont pas dit que leur œuvre fut sans lacunes. Ils n'ont fait que prendre l'initiative d'une enquête à laquelle il leur a paru que leur travail pouvait servir de point de départ. Le succès a couronné leur tentative.

L'accueil que celle-ci reçoit de toutes parts prouve qu'à travers la diversité des appréciations, l'enquête est jugée opportune; elle est commencée, elle se poursuivra.

Plus s'étendra le champ des discussions plus la vérité, d'où qu'elle vienne, aura chance de se faire entendre et admettre. Déjà ne la voyons nous pas, sans que nous ayons besoin d'y aider, se dégager d'elle-même du vif, curieux et instructif débat auquel notre publication a donné lieu ?

Si les écrivains qui, dans toutes les nuances de la presse indépendante, nous ont soutenus de leur approbation, ont acquis des droits à notre gratitude, il nous semble que, même parmi nos adversaires, il n'en est aucun qui, de son côté, ne mérite nos remerciements. A ceux qui ont combattu loyalement nos conclusions, à ceux surtout qui nous en ont proposé d'autres, nous devons tenir compte de la manière dont ils ont compris nos intentions et exercé une critique que nous avons nous mêmes appelée. A ceux qui nous ont attaqués, l'essent-ils fait avec injustice, loin d'en vouloir, nous sommes reconnaissants; ils ont, en effet, dans la presse française et étrangère tracé une ligne de démarcation, désormais ineffaçable, entre ce qui est libéral et ce qui ne l'est pas.

Montaigne a bien raison de dire que l'homme est un « objet merveilleusement vain, divers et ondoyant. » et qu'il est « malaisé d'y fonder jugement constant et uniforme. »
A vouloir, il n'y a pas encore dix ans (1865), essayer de plaider en France la cause de la Décentralisation, on pouvait croire qu'on perdrait sa peine : Aujourd'hui on peut dire qu'on risquerait de

perdre son temps, cette cause est gagnée, ou tout près de l'être.

Elle est gagnée, non dans les faits, car l'omnipotence administrative n'a jamais depuis le premier Empire, été portée plus loin qu'elle ne fut de nos jours (1865) mais dans les esprits, où il est clair que se fait actuellement un accord, fruit d'une longue et commune expérience, et précurseur d'une grande réforme.

Si nous avons été longtemps réduits à ne voir s'exercer, en faveur de nos franchises locales, que de rares dévouements, d'autant plus chevaleresques qu'ils étaient alors moins suivis, aujourd'hui c'est de partout que, pour défendre ces mêmes franchises, surgissent des champions inespérés. Port heureusement, le temps n'est plus où quiconque demandait qu'on décentralisât, passait pour un homme dangereux, pour un fauteur de révolution. Il fut toujours de raisonnement, mais il est maintenant d'expérience, que pour les gouvernements même en apparence les mieux assis, une centralisation excessive est une cause de faiblesse, non de force, et que, plus un pouvoir est concentré, plus sont à l'aise pour s'emparer de lui, ces révolutionnaires de profession, qui, peu soucieux des principes et du droit, ne visent qu'à éro-

cuter un coup de main. Escamoter un trône est chose facile, lorsqu'il suffit pour y monter, de se rendre maître de l'Hôtel de Ville.

De tout ce qui touche à la politique et même de certaines choses qui devraient toujours planer au dessus d'elle, les Français ont abusé jusqu'à vouloir, en toute occasion et à tout propos, de faire une arme de parti. La religion, le patriotisme, l'honneur, le droit, tout y passe, mais surtout la liberté.

(A suivre.)

Les grands bazars et le petit commerce

Dans une revue parisienne du mois d'octobre, M. G. d'Avenel vient de publier une plaidoirie en faveur des grands magasins de nouveautés. On pouvait se demander à bon droit quel était l'ennemi qui menaçait ces puissances commerciales, pour que, paladin d'un nouveau genre, le publiciste ci-dessus désigné jugât à propos de rompre une lance en leur faveur.

Tout bien considéré, elles ne couraient aucun péril imminent; mais on se permettait de dire en certains milieux, tout bas peut-être, que les grands magasins, les grands bazars plus exactement, ne sont pas, au point de vue économique, au point de vue social, si utiles que certains le prétendaient.

Ce que d'aucuns disaient dans de petits cercles, nous tenons à le dire très haut. Sans doute, nous reconnaissons qu'il y a dans cette manière de commercer un intérêt immédiat et pour le producteur, et pour le marchand et pour le consommateur.

Il est quand même d'un sophiste de prétendre que cet intérêt est constant et qu'une semblable forme de féodalité commerciale est le dernier mot du progrès.

Grand merci ! de voir toutes nos populations urbaines et même rurales changées en agents et en fonctionnaires de ces Etats au petit pied, autoritaires déjà et qui, demain, lorsqu'ils règneront sans contrepoids, useront de l'arbitraire le plus effronté ! J'ajouterais quelque chose de plus, si je ne craignais qu'on put m'accuser de traiter ici de foudre la question juive et, par conséquent, d'empêcher sur la mission de notre sympathique confrère le *Petit Anti-juif*; j'ajouterais que ces féodalités, si elles duraient et surtout si elles s'accroissaient, tombant comme d'autres ressorts de la vie économique française au moins des misères, elles développeraient encore la main-mise de cette race sur notre race, main-mise qui pourtant nous opprime tant aujourd'hui.

Mes lecteurs partageront-ils mes vues ?

je l'ignore, mais ce que je sais bien, c'est que, et, ici, je m'adresse surtout aux commerçants de détail, à ceux pour qui la vente est encore une question de clientèle et non pas seulement de réclame outrancière à perte et profit, ce que je sais bien, c'est que les grands bazars ont poussé dans le pays en raison de l'individualisme qui tuait le marchand indépendant et libre, mais sans soutien.

Si l'individualisme a été cause de telles excroissances qui drainent le sang du pays au détriment des initiatives particulières, il est donc la cause qu'une action utile doit s'efforcer de détruire.

Depuis longtemps déjà ces idées planent dans l'atmosphère française : sur quelques points peut-être on a essayé de les réaliser. Trop souvent on s'est heurté à l'apathie ou à l'isolement. Pourtant le syndicat n'est-il pas une arme puissante, lorsqu'on sait s'en servir, et parce que des meneurs en font un instrument de désorganisation sociale, d'autres ne pourraient-ils le transformer en un instrument d'ordre et de progrès.

Nous nous efforçons ici de prêter une voix à tous ceux que l'isolement et le manque d'appui empêchent d'agir, quelque bonne volonté qu'ils en aient et ainsi nous croirions avoir servi les vrais intérêts lorrains.

Un ami de l'initiative.

La Patrie Intégrale

Ce qu'est l'Alsace

L'Alsacien, on ne saurait trop le répéter, et cette vérité fondamentale est reconnue aujourd'hui par les allemands eux-mêmes qui l'impriment dans leurs livres de classes, l'Alsacien n'est pas d'origine allemande, mais d'origine celtique ou gauloise.

Comme le reste de la Gaule, l'Alsace fut submergée par le flot des invasions barbares, venues de la Germanie, et travailla elle aussi à rejeter les éléments étrangers qu'elle n'avait pu assimiler. moins heureuse que la France qui réussit mieux et plus tôt ce travail d'assimilation, elle ne put reprendre possession d'elle-même qu'au moyen-âge.

On ne sait pas assez combien lâches furent les liens qui l'unissent au saint-empire romain. L'Alsace profita des difficultés auxquelles les empereurs furent en proie, des désordres intérieurs et des guerres lointaines qui les absorbèrent pendant des siècles pour se tailler une indépendance de plus en plus grande.

Morcelée en une infinité de petits fiefs, elle ne connut d'autres suzerains que ses seigneurs. Quand à ses villes, elles surent obtenir de l'empereur des libertés et des franchises qui en firent bientôt de véritables républiques. Elles s'administraient elles-mêmes, soutenaient des sièges et faisaient des guerres pour leur propre compte, concluaient des alliances avec qui bon leur semblait. La sécapole ou union des dix villes n'était rien autre chose, qu'une petite fédération de ces minuscules républiques. L'empereur, elles ne s'en souciaient guère, savaient fort bien qu'elles n'en pouvaient rien attendre et qu'en cas de danger, il ne viendrait pas à leur secours; elles en avaient maintes fois fait l'expérience. Elles lui payaient donc leurs redevances, et en échange, lui arrachaient toujours plus de franchises. Là se bornaient leurs rapports.

Il arriva que l'empereur voulut ou restreindre les libertés ou augmenter les impôts; mais il se heurta à des résistances énergiques.

Au XVI^{ème} siècle, par exemple, sous le règne de notre Henri II, dans un cas pareil, Strasbourg tint à son suzerain un langage hautain, le menaçant, s'il voulait entamer son indépendance de se donner au roi de France qui la sollicitait depuis longtemps.

Et ce fut l'empereur qui capitula.

Les constantes relations avec leur ancienne patrie conservèrent aux Alsaciens leur caractère particulier, leur originalité qui franche si vigoureusement sur le type allemand. Les éléments germaniques en nombre plus ou moins considérable qui virent s'y mêler dans le cours des siècles, furent assimilés par la vigoureuse race vosgienne sans peine et si complètement qu'il n'en reste presque aucun vestige.

Ainsi le retour à la mère-patrie sous Louis XIV ne souleva les protestations que des purs allemands, instillés en Alsace et aussi des républicains alsaciens fanatiques de leurs vieilles libertés. Ces derniers s'apaisèrent bientôt du reste en voyant que le royauté des Bourbons savait respecter leurs antiques franchises. Ils unirent leurs acclamations à celles de la masse populaire, heureux de pouvoir vivre et travailler en toute sûreté, protégés par un pouvoir fort et vigoureux. L'Alsace après des siècles de séparation, se retrouva ce qu'elle n'avait jamais cessé d'être en réalité, sous son vernis germanique: française d'esprit de cœur et d'âme.

J. et F. Regamey (correspondant).
De telles lignes, sous une plume aussi alsacienne que celle des signataires de l'article, nous permettent de croire à l'espérance des lendemains vengeurs.

L'Armée et la Sol. Mer.

Deux séances comme celles de ces deux vendredis à la Chambre doivent marquer dans les annales de la Troisième République. Elles sont symptomatiques. Et si elles n'emportent pas avec elles le régime politique dont elles sont le fleur, il faut avouer que nous sommes bien bas.

Ainsi, l'on aura vu les pratiques de la délation encouragées dans l'armée au point de devenir une institution officielle; on aura vu des généraux français trainer dans la boue les étoiles qu'ils avaient reçues pour conduire les troupes se sacrifier à la défense du pays, des officiers tels que Pasquier, Jacquot, Mollin se transformer en séides sans doute appointés de la Franc-Maçonnerie; on aura même contemplé un ministre de la guerre balbutiant comme un enfant pris en faute et qui s'efforce par des subterfuges plus pauvres qu'ingénieux de faire comprendre à la Chambre qu'il ne peut assumer la responsabilité de tels faits.

Un journal du matin a posé ce dilemme:

Où le général André ne se rend aucun compte de ce que font ses subordonnés et alors sa place n'est pas à la rue Saint-Dominique, mais dans un asile *ad hoc*, ou bien il doit en prendre toute la responsabilité. On était alors sous le coup de la première séance. Assez d'événements intéressants se sont passés depuis qui ont jeté la plus éclatante lumière sur cette œuvre de mouchardise: la démission du maire de Lorient, suivie bientôt d'un de ces actes qui soulignent une vie déshonorée; la fuite du F... Bidegain, convaincu d'avoir détourné les fiches du G... O., au profit de l'opposition nationaliste; la plainte en vol du F... Vadeкар contre le capitaine Guyot de Villeneuve, et enfin l'inénarrable séance du vendredi 4 novembre, où la fraction de la représentation nationale qui servilement obéit aux loges a tenu de justifier la vigoureuse apostrophe de notre confrère Millevoje: « Vous n'êtes pas dignes de figurer dans une Chambre française; passez la frontière. »

L'aberration de sens moral dont fait preuve le ministre de la guerre est un signe des temps. Heureux devrions nous nous estimer que le fer d'un chirurgien nous ait découverts la profondeur et la largeur de la plaie qu'à peine quelques rougeurs manifestaient aux yeux pré-

Certes nous souffrons de ce qu'à notre insu une pareille gangrène ait pu se propager; mais il est encore des éléments sains dans notre armée et la vie naitra; il fallait d'abord être avertis; nous le sommes et nous demandons que tous les officiers et ils sont nombreux qui s'enorgueillissent encore de porter l'uniforme répètent ouvertement les énergiques paroles que prononçait à Troyes le brave commandant Driant: « Il y a des moments où le silence de « vient une lâcheté lui aussi. Et je le « romps devant vous aujourd'hui dans « cette salle d'honneur, consacrée au « culte de ce que nous avons de plus « cher, pour dire que s'il existe au ba- « taillon un délateur au masque de ca- « marade, je le souflette du mépris du « chef de corps. »

Et après avoir reçu ce soufflet, qu'il parte avec les députés internationalistes, le mouchard honteux !
Qu'il passe la frontière !

M. D.

Congrès du Crédit Populaire à Nancy

Lundi dernier s'est ouvert à Nancy le 13^e Congrès du Crédit Populaire, organisé par le centre fédératif du Crédit populaire en France.

Si toutes les opinions politiques se rencontrent parmi les organisateurs du Congrès, cette question du crédit coopératif doit intéresser tout spécialement, nous qui, à l'exemple de nos Princes (1), mettons les questions économiques et sociales du premier rang de nos études et de notre programme. Aussi, est-ce en Français royalistes, et en Lorrains décentralisateurs que nous souhaitons la bienvenue aux congressistes.

Le Centre fédératif, comme l'indique son nom, est une association, qui groupe dans son sein les caisses de crédit coopératif, et qui, par le lien qu'il établit entre elles, en fait un véritable corps organisé, et hiérarchisé; (caisses rurales, caisses locales, caisses régionales). Il comprend plus de 400 sociétés adhérentes.

Ces sociétés de crédit sont de 2 sortes, correspondant aux deux branches parallèles du crédit populaire: le crédit urbain et le crédit rural.

Le crédit rural a une importance considérable, dans la crise que traverse l'Agriculture depuis un demi-siècle. De plus en plus, les cultivateurs voient que leur intérêt est de s'adresser à ces caisses de crédit mutuel, où ils trouvent à emprunter les avances nécessaires à bien meilleure compte que partout ailleurs. Chez les notaires, on ne prête pas à moins de 4 ou 5 0/0, revenu que le meilleurs terres n'assurent que très difficilement. Au contraire, les caisses de crédit mutuel, ayant pour principe de ne pas faire de bénéfices (si ce n'est la constitution d'un fond de réserve) peuvent prêter à un taux dépassant rarement 3 0/0.

Néanmoins, le crédit agricole est encore loin d'avoir tout le développement désirable. Le mouvement est lent à s'accroître, et les obstacles de toute sortes sont nombreux. Espérons que le Congrès de Nancy aura aplani bien des difficultés.

On pourrait croire que les villes sont plus avancées que les campagnes, sous le rapport du crédit mutuel. Il n'en est rien. Ici, le crédit populaire s'adresse au petit commerce, à la petite industrie, aux artisans. N'est-il pas à craindre en effet que leur ruine, causée par la puissance dévorante des grands magasins et des trusts de toutes sortes n'entraîne le pays à son tour, à l'anémie, à la ruine ? Or cette ruine arrivera, si les commerçants, les travailleurs, ne savent pas opposer organisation à organisation, s'ils ne s'unissent pas devant le danger, s'ils ne recourent pas au crédit coopératif à bon compte qui leur permettra de tenir tête à la crise.

Nous avons, en Lorraine même, à Metz, un exemple de caisse de crédit urbain: c'est le « Crédit coopératif de Lorraine » dont le directeur, M. Privel, nous a parlé au congrès. Parmi les Lorrains qui ont pris aussi la parole signons M. Gardel, le sympathique professeur de Droit, qui a exposé la « situation des petits commerçants, artisans et travailleurs nanciens au point de vue du crédit. »

Encore une fois, souhaitons tout le succès possible au Crédit populaire et au Centre fédératif, mais disons le tout de suite, en comptant y revenir plus tard, et plus en détail.

Un gouvernement comme le nôtre, c'est à dire un pouvoir faible et collectif, malgré les bonnes paroles qu'il prodigue, verra toujours avec crainte, s'organiser une association puissante, collective aussi, et qui peut le renverser au jour des élections. Il voudra centraliser dans sa main, déjà surchargée, les caisses de crédit, et son ingénierie maladroite, en étouffera l'essor. Une organisation autonome, telle que celle du centre coopératif, pourrait vivre libre, sans crainte d'être jamais absorbée, sous l'égide d'un pouvoir vraiment fort.

BERNOZ.

(1) Dès 1865, M. le Comte de Chambord préconisait le groupement des ouvriers en associations organisées, en corporations, chose qu'aujourd'hui, presque tous les partis réclament, et dont on commence seulement à reconnaître le bien fondé.
M. le Comte de Paris, et M. le Duc d'Orléans n'ont pas cessé d'étudier et d'approfondir cette question si intéressante.

L'Eglise et l'Etat

Est-il besoin que nous fassions à nos lecteurs de longues déclarations pour préciser l'attitude que nous prendrons dans les débats sur la question religieuse ? En deux mots, nous l'avons indiquée tout à l'heure.

D'une part l'importance sociale de la Religion catholique, de l'autre, les convictions personnelles de la rédaction du journal, nous créent la nécessité d'y revenir.

Pouvons nous espérer, je ne dis pas une solution favorable, mais même une solution telle quelle du Gouvernement actuel ? Nous ne le croyons pas et la raison est simple. Si nous considérons en effet que la République comme nous la possédons est un gouvernement de parti et que, trop éloignée par les soucis de la politique, des intérêts particuliers, elle les subordonne volontiers aux considérations d'ordre moral auxquelles, du reste la prédisposent les principes mêmes sur lesquels elle a ses fondements, nous en concluons, de toute nécessité, que les partis qui se succèdent au pouvoir, s'efforceront de résoudre le problème français au point de vue catholique, au point de vue protestant, au point de vue maçonnique et athée.

De ce que en théorie, la République française manque absolument de suite dans ses idées morales, il s'ensuit que la forme même du régime devrait être soumise à un examen sérieux.

De ce qu'en pratique, le dit gouvernement, libéral au début, s'est accablé, petit à petit, sans presque aucun retour vers le sécularisme le plus déterminé et le plus monstrueux, nous ne pouvons déduire qu'une seule chose: c'est que les possibilités théoriques, en passant dans le domaine des réalités se sont singulièrement aggravées.

De proche en proche, elles se sont proscrites les unes les autres et nous nous demanderons avec angoisse si le terme fatal où elle court n'est pas l'avulsion complète de tout ordre religieux, de toute conception morale.

Sans aborder ici la rupture entre la France et le Vatican, qui fera l'objet de prochains articles, nous tenons à dire, à répéter que la Religion qui conditionne la politique doit être indépendante de celle-ci; ce qui ne veut pas dire

qu'elles n'aient ensemble des rapports très étroits et que l'union des deux pouvoirs ne soit nécessaire à la bonne marche des affaires nationales.

Des rapports aussi nécessaires, nous les étudierons de près, mais dès aujourd'hui qu'on soit bien certain que l'organisation de nos républiques provinciales, sous l'autorité d'un chef héréditaire réserve à la religion de la Frande, la plus grande somme de libertés.

Nous les déterminerons en principe au fur et à mesure que nous paraîtrons.
Joseph Henry

ANTICONSTITUTIONNELS

Sous ce titre: « Comment se défendre », M. Jacques Pion vient de faire paraître dans le *Correspondant*, un éloquent plaidoyer en faveur de l'Association. Le président de l'Action libérale y voit le seul moyen que nous puissions utiliser à reconquérir le pouvoir sur la secte antifrançaise et qui le détiendrait aujourd'hui.

Nous n'avons pas à contredire l'efficacité de l'association par elle-même, mais nous prétendons qu'il n'est pas indifférent pour réaliser un but, de se servir de tels ou de tels moyens. Là où les forces individuelles insuffisantes, leur groupement s'impose sous la nature du groupement répond nécessairement à la nature du mal qu'il doit combattre.

Or, voici le point que nous proposons aux méditations des bons Français.

L'association, telle que la préconise M. Pion est l'association constitutionnelle, poursuivant la restauration de l'ordre par les moyens normaux, politiquement parlant par les élections, il semble que ce problème soit nettement posé. Il ne l'est pas cependant, et nous estimons ces moyens quoique bons en soit, insuffisants.

Pour que nous soyons forcés à n'agir que constitutionnellement, il faudrait que la France possédât encore ses institutions traditionnelles, répondant à son passé, à ses mœurs, à son tempérament.

Cette constitution naturelle, altérée peut-être par bien des abus et par bien des violations conserverait dans son principe, dans les idées et dans les nécessités nationales qui ont présidé à son élaboration le remède à nos maux, et quelque habile réformateur, quelque citoyen désintéressé et organisateur se servirait efficacement de la puissance de l'association pour améliorer et corriger.

Il y parviendrait sans nul doute. Mais la France possède-t-elle encore sa constitution naturelle, transmise et développée, sans secousse politique, sans bouleversement social ?

Doutez-en lorsque vous aurez vu depuis 1789, onze constitutions successives, élaborées par les représentants de la nation et que vous sentirez dans celle qui nous régit à cette heure, quelque chose d'arbitraire et de convenu qui blesse la conscience française. Si donc à cette question grave: Possédons-nous encore notre constitution nationale naturelle, au lieu de pouvoir répondre oui, nous devons répondre ou par un doute ou par une négation, il nous sera permis d'abord de nous éclairer et ensuite de conformer notre conduite à notre certitude.

Voulant demeurer Français, il faut que nous nous rattachions à notre passé, et ne le pouvant faire si nous nous interdisons aujourd'hui d'agir contre la constitution, rejetons un joug et reprenons une liberté.

Charles Reynaud

Ce que nous sommes

Avant que d'être appelés séparatistes, qualifiés d'antifrançais ou de réactionnaires, il importe de faire une déclaration à nos lecteurs.

Nous sommes des nationalistes nous voulons la prospérité de notre pays à l'intérieur et son respect à l'extérieur. Nous sommes pour le prestige de l'armée, sur les drapeaux de laquelle nous ne voulons lire qu'un mot: France.

Notre but est d'opposer un nationalisme français intégral au nationalisme international. Nous réclamons la protection, mais l'autonomie de l'industrie et du commerce, du travail français. Partisans résolus de la liberté d'agir et de parler franchement, nous sommes contre tout gouvernement qui méconnaît cette grande loi de vie nationale.

Nous sommes des traditionnalistes, c'est-à-dire que nous ne voulons pas rompre avec le passé, avec la tradition que nos ancêtres nous ont léguée.

Nous ne saurions oublier que la France date d'avant la Révolution et que ceux qui le contestent sont des malheureux qu'il faut plaindre.

Nous sommes donc des décentralisateurs parce que sans la décentralisation il n'y a de possible aujourd'hui ni liberté, ni même existence nationale.

Nous ne voulons pas que soit réservé à la France le sort de la Pologne, ni la voir reléguée au rang des petites puissances. Adversaires déclarés de toute tentative de séparatisme, nous sommes donc fermement et irréductiblement patriotes, et les ennemis déclarés du gouvernement décentralisateur qui s'appuie sur le socialisme internationaliste pour conduire la France à son anéantissement.

M. T.

Juge et Délateur

F... Bernardin, déjà soupçonné de mouchardise avant la publication de son petit dossier, est accablé aujourd'hui sous un faix aussi pesant. Les journaux publient la liste de ses victimes, nous ne la reproduisons donc pas, mais nous tenons à constater que les considérants qui accompagnent les noms de la plupart de ces officiers témoignent de l'assiduité du dit fonctionnaire dans son œuvre de mauvaise foi et de haine anticléricale. Suivons pas à pas cet individu: l'espionne les militaires qui vont à la messe avec ou non un missel sous le bras. Pour le savoir il faut naturellement qu'il se cache derrière un pilier.

N'assisté-t-il donc pas à la messe lui aussi ?... Puis F... Bernardin entre au café: un officier lit l'*Echo de Paris*; aussitôt la face du F... s'illumine: « Je le tiens ! Le lendemain à la même heure, il retourne au café: le même officier lit l'*Éclair* ou l'*Intransigeant*, « mon bonhomme murmure Bernardin avec un rictus narquois, ton affaire est claire. Et immédiatement le crayon fébrile du sieur, de courir sur le petit carnet à souches; l'arcane précieux où il conserve ses fiches.

Mais tout d'un coup, quel qu'un se rapproche de lui, et Bernardin d'appeler le garçon: « Un madère pour monsieur », tandis que sa main serre avec effusion celle d'un camarade: « Qu'y a-t-il de neuf, cher ? » Ah ! vous ne savez pas ! Ce monsieur qui nous fait vis-à-vis... ! — Eh ! bien. « Eh bien, il est abonné aux *Débats*. »

Aussitôt le crayon de reprendre sa marche, sur le carnet à souche. Bonne journée, mon vieux, ce matin, j'ai pipé des Vossaux accompagnant sa femme à la messe; ce soir je surprends Teichmaun, lisant l'*Intransigeant* et par surcroît, il s'abonne aux débats ! Bonne journée ! Oui, bonne journée, T... V... F..., mais combien certes, elle eût été meilleure si M. Teichmaun avait été abonné à la *Gazette de France* et si M. des Vossaux avait été rencontré faisant de la propagande pour la *Croix* ?

Un aussi fin policier que F... Bernardin restera-t-il encore à Pont-à-Mousson ? De source informée on prétend qu'il serait appelé à Lorient pour y remplacer l'actif F... Talvas qui vient de décéder.

FLAGELLO

A nos Amis

Nous prions instamment ceux de nos amis que la perspective des dangers de la patrie sollicite d'entrer dans la voie active de se mettre en relation avec nous pour se concerter sur les meilleurs moyens à employer pour agir et pour diffuser nos idées.

Nous les remercions d'avance du concours qu'ils voudront bien nous prêter.

Toutes correspondances sur les événements locaux qui peuvent intéresser notre journal en ce qui regarde l'arbitraire administratif, l'initiative lorraine, seront reçues avec reconnaissance. Nous désirons que les rapports les plus fréquents nous unissent avec tous les nôtres.

C'est du choc des idées, de la discussion que pour tous jaillit la lumière.

Une expulsion à Lunéville

La semaine dernière, le commissaire de police de Lunéville expulsa de leur immeuble, les religieux de la congrégation Notre-Dame.

Plusieurs personnes avaient tenu à apporter aux victimes le témoignage de leur sympathie.

Pourquoi faut-il que cette sympathie se borne la plupart du temps à une manifestation platonique qui sans faire aucune impression sur le cœur bronzé de certains agents de l'administration, n'exerce aucune influence vraiment utile et saisissante sur l'opinion ?

Peut-on accuser de lâcheté ? Certes non ! Ce qui fait notre faiblesse, c'est que nous sommes éparpillés et que nous ne sommes pas préparés à une résistance vigoureuse à toutes les atteintes portées à notre droit.

Nous serions, si nous étions unis, dans la revendication effective de nos droits, d'autant plus forts qu'en définitive c'est bien malgré eux que la plupart des fonctionnaires inférieurs ou plus au moins infâmes

Le commissaire de Lunéville en est un frappant exemple.

Les Origines

de la

FRANCE CONTEMPORAINE

L'Ancien Régime - La Structure de la Société

(Extraits)

« Au commencement, pendant les quatre premiers siècles, le clergé avait fait la religion et l'Eglise: pesons ces deux mots pour en sentir tout le poids. « D'une part, dans un monde fondé sur la conquête, dur et froid comme une machine d'airain, condamné par structure même à détruire chez ses sujets le courage d'agir et l'envie de vivre il avait annoncé « la bonne nouvelle » prêché la résignation, inspiré la patience, la douceur, l'humilité, l'abnégation, la charité, ouvert les seules issues par lesquelles l'homme étouffé dans l'ergastule romain (1) pouvait encore respirer et apercevoir le jour: voilà la religion. « D'autre part, dans un Etat qui peu à peu se dépeuplait, se dissolvait, et fatalement devenait une proie, il était formé une société vivante, guidée par une discipline et des lois, ralliée autour d'un but, d'une doctrine, soutenue par le dévouement des chefs et l'obéissance des fidèles, seule capable de subsister sous le flot des barbares que l'Empire romain, en ruine laissait entrer dans toutes les brèches: voilà l'Eglise. « Sur ces deux premières fondations

il (le clergé) continue à bâtir, et, à partir de l'invasion, pendant plus de cinq cents ans, il sauve encore ce qu'on peut sauver de la culture humaine. Il va au devant des barbares ou les gagne aussitôt après leur entrée; service énorme; jugeons-en par un seul fait: dans la Grande Bretagne, devenue latine comme la Gaule, mais dont les conquérants demeurèrent patens pendant un siècle et demi, arts, industries, société, langue, tout fut détruit; d'un peuple entier massacré ou fugitif, il ne resta plus que des esclaves; encore faut-il deviner leur trace; réduits à l'état de bêtes de somme, ils disparaissent de l'histoire. Tel eut été le sort de l'Europe si le clergé n'eût promptement charmé les brutes farouches auxquelles elle appartenait.

« Devant l'évêque, devant le moine, le germain converti à peur. Si la fougue animale des colères ou des convoitises primitives l'a poussé au meurtre ou au vol, plus tard, après l'assouvissement, aux jours du malheur ou de la maladie, sur les conseils de sa concubine ou de sa femme, il se repent, il restitue... Ainsi sur tout le territoire le clergé garde et agrandit ses asiles pour les vaincus et pour les opprimés. — D'autre part, parmi les chefs aux longs cheveux, à côté des rois vêtus de fourrures, l'évêque, l'abbé au front tondu, siègent aux assemblées, ils sont les seuls qui tiennent la plume, qui sachent dicourir.

« Ils travaillent par l'entremise du gouvernement à mettre un peu d'ordre dans le désordre immense, à rendre la loi plus raisonnable, plus humaine, à rétablir l'instruction, la justice, la propriété, surtout le mariage. Certainement on doit à leur ascendant la police telle quelle, interminente, incomplète, qui a empêché l'Europe de devenir une anarchie mongole. Jusqu'à la fin du douzième siècle, si le clergé pèse sur les princes, c'est surtout pour réfréner en eux et au-dessous d'eux les appétits brutaux, les rébellions de la chair et du sang, les retours et accès de sauvagerie irrésistible qui démolissaient la société.

« Cependant dans ses églises et dans ses couvents, il conservait les anciennes acquisitions du genre humain, la langue latine, la littérature et la théologie chrétiennes, une portion de la littérature et des sciences païennes, l'architecture, la sculpture, la peinture, les arts et les industries qui servent au culte, les industries plus précieuses qui donnent à l'homme le pain, le vêtement et l'habitation, surtout la meilleure des acquisitions humaines et la plus contraire à l'humeur vagabonde du barbare pillard et paresseux, je veux dire l'habitude et le goût du travail.

(à suivre)

(1) Prison souterraine où l'on enfermait à Rome les esclaves condamnés à des travaux pénibles



PARIS
GRANDS MAGASINS DU
Printemps
NOUVEAUTÉS

Nous prions les personnes qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Hiver », d'en faire la demande à
MM. JULES JALUZOT & C^e, PARIS
L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

Imp. P. SCHEFFER, 90, rue Stanislas
NANCY

Le Gérant: Joseph HENRY



TAUPES
Moyen infallible et très pratique de détruire toutes et par tout, en quelques heures, aussi nombreuses qu'elles soient, l'Écaille grise et l'Écaille blanche sans aucune précaution sur demande affranchie, LAPONTE, Chevalier du Mérite Agricole, à Saint-Angel, par Montluçon (Allier).



LA RÉPUBLIQUE LORRAINE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Direction et Administration: 90, Rue Stanislas, NANCY

ABONNEMENTS: Un an 4 francs, Six mois 2 francs 50

Bulletin d'Abonnement

Je soussigné _____ demeurant à _____
département de _____ déclare souscrire un abonnement de _____ au journal "La République Lorraine"
(Signature)

Prière de joindre à l'envoi du bulletin le montant de l'abonnement en un mandat au nom de M. le Directeur de la République Lorraine 90, Rue Stanislas, à Nancy.

CHASSEURS!

PÊCHEURS!

Ne buvez que la

CYCLISTES!

TOURISTES!

KOLA SPORTIVE

Au Vin de Grenache, à base de Noix de Kola et de Quinquina

LARUELLE & C^{ie}

NANCY — 45 et 52, Rue du Faubourg-Stanislas — NANCY

SEUL APÉRITIF RECONSTITUANT * Exiger la Marque LARUELLE et Refuser toute imitation

GRANDE BRASSERIE LORRAINE

Rue Saint-Dizier, Point-Central, Rue Saint-Jean

G. LITTINGER

Téléphone n° 232

Téléphone n° 232

Publication à Lire et à Conserver

LA VIE LORRAINE ILLUSTRÉE

Grande Revue Régionale Mensuelle

ARTISTIQUE -- LITTÉRAIRE -- INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Paraissant le 15 de chaque Mois

Abonnement. . . . Un an 4 fr. 50 * Le Numéro. . . . 0 fr. 30

Grands travaux de Nancy

Conformément au programme qu'elle s'était tracé, la municipalité vient de décider d'effectuer les grands travaux réclamés depuis des années par la population nancéienne.

NOUVEAU THÉÂTRE

Aucun crédit définitif n'a été adopté, mais la construction a été décidée en principe, et la dépense prévue peut être évaluée à deux millions.

La Commission a chargé MM. Jasson, Gutton et Lanterrier, architectes, d'établir un projet.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Nancy, centre artistique des plus importants, ne possède aucun édifice pour son école des Beaux-Arts. La municipalité a décidé de construire une école dans le jardin botanique. Ce dernier sera transféré au parc Ste-Marie.

La construction d'une école des Beaux-Arts coûtera environ 200.000 francs.

Son emplacement est parfaitement choisi, puisque l'école sera installée ainsi au centre de la ville.

GRUPE SCOLAIRE DE LA PLACE DU SACRÉ-CŒUR

Quatre cents à cinq cents élèves de ce quartier sont actuellement répartis dans les écoles voisines déjà suffisamment garnies par les enfants de l'endroit. Aussi un groupe scolaire est-il indispensable.

La municipalité donnant suite aux réclamations des habitants du quartier a décidé de construire un vaste établissement et d'aménager la place.

Tous les travaux coûteront fort chers, environ 900.000 francs.

QUARTIER DE LA GENDARMERIE ET GROUPE SCOLAIRE PLACE BOFFRAND

Le quartier du Sacré-Cœur n'est pas le seul mal pourvu comme établissements scolaires. La place Boffrand et la rue de la Gendarmerie ont aussi besoin d'écoles. Deux groupes seront construits. La dépense est estimée à 600.000 fr. avec aménagement du quartier de la gendarmerie.

LES HALLES CENTRALES

Elles présentent un coup d'œil disgracieux et étaient mal aménagées. Les édifices nancéiens transformeront tout cela.

Les halles centrales d'après le rapport de la commission ne formeront plus qu'un seul bâtiment qui sera entièrement couvert et dont l'installation sera pourvue du confort moderne.

Un million de francs sera consacré à ces travaux.

LE PARC SAINTE-MARIE

Depuis longtemps il était question d'aménager le parc Sainte-Marie en une vaste promenade municipale. Ce projet est à la veille de devenir réalité, grâce à la municipalité actuelle qui a prévu une dépense de 1.900.000 francs pour son acquisition et son aménagement.

PROLONGEMENT DE LA RUE VICTOR-HUGO

Cette rue sera prolongée sur Maxéville après examen d'un tracé à suivre.

Un crédit de 500.000 francs est indispensable.

PROLONGEMENT DU BOULEVARD ALSACE-LORRAINE

Comme la rue Victor-Hugo, le boulevard Alsace-Lorraine sera prolongé jusque vers le cimetière du Sud.

L'HOSPICE SAINT-JULIEN

Le nombre des demandes en hospitalisation étant devenu de plus en plus grand et la nécessité de créer de nouveaux lits étant très pressante, le Conseil municipal est décidé d'examiner la construction d'un pavillon destiné à recevoir un certain nombre de pensionnaires.

200.000 francs seront nécessaires pour l'exécution de ces travaux.

LES EAUX DE LA MOSELLE

Près de deux millions seront affectés à la réfection de la conduite de Messein à Nancy qui est en mauvais état.

Cette conduite sera doublée et on augmentera les galeries filtrantes.

LES EAUX DE LA FORÊT DE HAYE

Un nouveau crédit de 600.000 francs sera ouvert pour la captation des eaux de la forêt de Haye et pour l'aménagement des réservoirs et conduite.

Tel est le programme des travaux qui seront effectués dans Nancy.

Bien que tous les habitants sans exception aient réclamé ces transformations, on rencontrera encore bien des critiques formulées de parti-pris. Pourtant la municipalité n'a en vue que les intérêts de Nancy. Le nouveau théâtre contentera les amateurs de spectacles.

L'Ecole des Beaux-Arts donnera satisfaction aux personnes s'intéressant aux Arts et poursuivant le but bien arrêté de faire de notre ville le centre artistique de l'Est.

Les parents soucieux de l'éducation et de l'instruction de leurs enfants, verront avec plaisir s'élever les groupes scolaires du Sacré-Cœur et de la Gendarmerie où les élèves vivront dans des conditions parfaites d'hygiène. Du même coup, ces quartiers prendront du coup d'œil et tout particulièrement celui de la Gendarmerie qui réellement avait besoin des transformations qui y seront apportées.

Les ménagères de notre ville seront satisfaites de la reconstruction des halles.

Tous les marchands seront avertis et les acheteurs ne craindront plus le vent et la pluie car c'est dans une grande et vaste halle que les ventes de tous les produits s'opéreront.

Tous les quartiers de Nancy ne sont pas favorisés comme promenades, notamment ceux de Jeanne-d'Arc et du Montet.

Le parc Ste-Marie, après son aménagement, formera un vaste cours traversé par quatre rues. L'une aboutira au quartier d'artillerie, une autre au boulevard d'Alsace-Lorraine, de manière à faciliter aux habitants de ce quartier des communications rapides avec le centre de la ville.

Les détails de l'aménagement du parc feront le sujet d'un concours entre architectes.

Nous n'insisterons pas sur l'utilité incontestable du prolongement du boulevard d'Alsace-Lorraine et de la rue Victor Hugo.

En construisant un nouveau pavillon à l'hospice St Julien, nos édiles ont agi charitablement et ils ont voulu prouver par là que les malheurs des pauvres et des déshérités ne les laissent point insensibles.

Reste enfin la question des eaux de la Moselle et de la forêt de Haye qui ont déjà servi de thème à tant de discussions.

Les travaux dont la municipalité a fait un devis sont indispensables. Ils constitueront à leur achèvement une source de revenus.

En résumé la totalité des travaux est considérable, la municipalité a jugé avec raison qu'il faut mieux effectuer immédiatement tous les travaux nécessaires que de les remettre à une époque indéterminée.

Les dépenses couvertes par le crédit foncier seront remboursées par amortissement de l'impôt. Elles ne constitueront pas le contre-coup, car la municipalité ne leur demandera que quelques centimes supplémentaires.

En revanche les denrées, les produits saisis ou leur paiement ne seront plus élevés.

Ces travaux entraîneront du pain et les transactions s'en verront au reportant le réel usage.

Il n'y a pas de roses sans épines ?

Y



TAUPES Moyen infail-
libre et très
pratique de
les détruire toutes et partout, en
quelques heures, aussi nombreuses qu'elles
sont. Envoi gratis et franco du Prospectus condi-
tionné. LA PORTE, Chevalier du Mérite
Civil, à Saint-Angel, par Montluçon (Allier).

ÉVITER
LES
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER
LE VÉRITABLE
NOM

LA RÉPUBLIQUE LORRAINE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Direction et Administration : 90, Rue Stanislas, NANCY

ABONNEMENTS : Un an 4 francs, Six mois 2 francs 50

Bulletin d'Abonnement

Je soussigné _____ demeurant à _____

département de _____ déclare souscrire un abonne-

ment de _____ au journal "La République Lorraine,"

(Signature)

Prière de joindre à l'envoi du bulletin le montant de l'abonnement en un mandat au nom de M. le Directeur de la République Lorraine 90, Rue Stanislas, à Nancy.

CHASSEURS !

PÊCHEURS !

CYCLISTES !

Ne buvez que la

TOURISTES !

KOLA SPORTIVE

Au Vin de Grenache, à base de Noix de Kola et de Quinquina

LARUELLE & Cie

NANCY — 45 et 52, Rue du Faubourg-Stanislas — NANCY

SEUL APÉRITIF RECONSTITUANT * Exiger la Marque LARUELLE et Refuser toute imitation

GRANDE BRASSERIE LORRAINE

Rue Saint-Dizier, Point-Central, Rue Saint-Jean

G. LITTINGER

Grands travaux de Nancy

Conformément au programme qu'elle s'é-
tait tracé, la municipalité vient de décider
d'effectuer les grands travaux réclamés de-
puis des années par la population nancé-
tienne.

NOUVEAU THÉÂTRE

Aucun crédit définitif n'a été adopté, mais
la construction a été décidée en principe, et
la dépense prévue peut être évaluée à deux
millions.

La Commission a chargé MM. Jasson,
Gutton et Lanternier, architectes, d'établir
un projet.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Nancy, centre artistique des plus impor-
tants, ne possède aucun édifice pour son
école des Beaux-Arts. La municipalité a
décidé de construire une école dans le jar-
din botanique. Ce dernier sera transféré au
parc Ste-Marie.

La construction d'une école des Beaux-
Arts coûtera environ 200.000 francs.

Son emplacement est parfaitement choi-
si, puisque l'école sera installée ainsi au
centre de la ville.

GROUPE SCOLAIRE DE LA PLACE DU SACRÉ-CŒUR

Quatre cents à cinq cents élèves de ce
quartier sont actuellement répartis dans les
écoles voisines déjà suffisamment garnies
par les enfants de l'endroit. Aussi un groupe
scolaire est-il indispensable.

La municipalité donnant suite aux ré-
clamations des habitants du quartier a
décidé de construire un vaste établissement
et d'aménager la place.

Tous les travaux coûteront fort chers,
environ 900.000 francs.

QUARTIER DE LA GENDAR- MERIE ET GROUPE SCOLAIRE PLACE BOFFRAND

Le quartier du Sacré-Cœur n'est pas le
seul mal pourvu comme établissements
scolaires. La place Boffrand et la rue de la
Gendarmerie ont aussi besoin d'écoles.
Deux groupes seront construits. La dépense
est estimée à 600.000 fr. avec aménage-
ment du quartier de la gendarmerie.

LES HALLES CENTRALES

Elles présentaient un coup d'œil disgracieux
et étaient mal aménagées. Les édiles
nancétiens transformeront tout cela.

Les halles centrales d'après le rapport
de la commission ne formeront plus qu'un
seul bâtiment qui sera entièrement cou-
vert et dont l'installation sera pourvue du
confort moderne.

Un million de francs sera consacré à ces
travaux.

LE PARC SAINTE-MARIE

Depuis longtemps il était question d'a-
ménager le parc Sainte-Marie en une vaste
promenade municipale. Ce projet est à la
veille de devenir réalité, grâce à la muni-
cipalité actuelle qui a prévu une dépense
de 1.900.000 francs pour son acquisition et
son aménagement.

PROLONGEMENT DE

LA RUE VICTOR-HUGO

Cette rue sera prolongée sur Maxéville
après examen d'un tracé à suivre.

Un crédit de 300.000 francs est indispen-
sable.

PROLONGEMENT DU BOULE- VARD ALSACE-LORRAINE

Comme la rue Victor-Hugo, le boulevard
Alsace-Lorraine sera prolongé jusque vers
le cimetière du Sud.

L'HOSPICE SAINT-JULIEN

Le nombre des demandes en hospitalisa-
tion étant devenu de plus en plus grand et
la nécessité de créer de nouveaux lits étant
très pressante, le Conseil municipal est dé-
cidé d'examiner la construction d'un pa-
villon destiné à recevoir un certain nombre
de pensionnaires.

200.000 francs seront nécessaires pour
l'exécution de ces travaux.

LES EAUX DE LA MOSELLE

Près de deux millions seront affectés à la
réfection de la conduite de Messin à Nancy
qui est en mauvais état.

Cette conduite sera doublée et on aug-
mentera les galeries filtrantes.

LES EAUX DE LA FORÊT DE HAYE

Un nouveau crédit de 600.000 francs sera
ouvert pour la captation des eaux de la
forêt de Haye et pour l'aménagement des
réservoirs et conduite.

Tel est le programme des travaux qui se-
ront effectués dans Nancy.

Bien que tous les habitants sans excep-
tion aient réclamé ces transformations, on
rencontrera encore bien des critiques for-
mulées de parti-pris. Pourtant la municipa-
lité n'a en vue que les intérêts de Nancy.
Le nouveau théâtre contentera les amateurs
de spectacles.

L'École des Beaux-Arts donnera satisfac-
tion aux personnes s'intéressant aux Arts
et poursuivant le but bien arrêté de faire
de notre ville le centre artistique de l'Est.

Les parents soucieux de l'éducation et de
l'instruction de leurs enfants, verront avec
plaisir s'élever les groupes scolaires du
Sacré-Cœur et de la Gendarmerie où les
élèves vivront dans des conditions parfaites
d'hygiène. Du même coup, ces quartiers
prendront du coup d'œil et tout particuliè-
rement celui de la Gendarmerie qui réelle-
ment avait besoin des transformations qui
y seront apportées.

Les ménagères de notre ville seront satis-
faites de la reconstruction des halles.

Tous les marchands seront abrités et les
acheteurs ne craindront plus le vent et la
pluie car c'est dans une grande et vaste
halle que les ventes de tous les produits
s'opéreront.

Tous les quartiers de Nancy ne sont pas
favorisés comme promenades, notamment
ceux de Jeanne-d'Arc et du Montet.

Le parc Ste Marie, après son aménage-
ment, formera un vaste cours traversé par
quatre rues. L'une aboutira au quartier
d'artillerie, une autre au boulevard d'Al-
sace-Lorraine, de manière à faciliter aux
habitants de ce quartier des communica-
tions rapides avec le centre de la ville.

Les détails de l'aménagement du parc fe-
ront le sujet d'un concours entre archi-
tectes.

Nous n'insisterons pas sur l'utilité incon-
testable du prolongement du boulevard
d'Alsace-Lorraine et de la rue Victor Hugo.

En construisant un nouveau pavillon à
l'hospice St Julien, nos édiles ont agi chari-
tablement et ils ont voulu prouver par là
que les malheurs des pauvres et des désolé-
rités ne les laissent point insensibles.

Reste enfin la question des eaux de la
Moselle et de la forêt de Haye qui ont déjà
servi de thème à tant de discussions.

Les travaux dont la municipalité a fait
un devis sont indispensables. Ils constitueront
à leur achèvement une source de reve-
nus.

En résumé la totalité des travaux est consi-
dérable, la municipalité a jugé avec raison
qu'il vaut mieux effectuer immédiatement tous
les travaux nécessaires que se les remettre à
une époque indéterminée.

Les dépenses couvertes par le crédit foncier
seront remboursées par annuités, les contribu-
ables n'en rembourseront pas le coût, car
la municipalité ne leur demandera que quel-
ques centimes supplémentaires.

En revanche les dourés, les produits ou
objets de leur patrimoine n'ont plus d'avis.

Le travail entraînera des frais et les
francs sur son cours seront le résultat
de l'impôt adage.

« Il n'y a pas de roses sans épines ».

Y

Une place à créer

On a largement applaudi à Nancy, en ces derniers temps, à la création des petites placettes du Bon Coin et de la Commanderie, qui dégagent un peu ces carrefours si peuplés.

De même, l'acquisition du parc Sainte-Marie est une affaire excellente à tous égards, et nous croyons savoir que le sort des terrains en bordure sur la place de la Croix de Bourgogne sera prochainement et avantageusement réglé.

Or, dans ces quartiers de Mon-Désert, qui renferment plus de 30.000 habitants, par une chance inespérée et dont il faudrait profiter au plus vite, un vaste carré de jardins est encore libre, qui se prêterait admirablement à la création d'une place intéressante entre les rues Erckmann Chatrian, de la République, de Mulhouse et de Villébois-Marcueil.

Tout ce quartier, entre les rues de Phalsbourg, de l'Étang, de Mon-Désert et le boulevard d'Alsace-Lorraine, s'est peuplé comme par enchantement depuis quinze ans.

Il y a là des rîces par centaines et par milliers, et ce carré de terrains vagues semble tout disposé pour la création d'une belle place — et peut-être d'un marché — tout près du groupe scolaire et de l'église Saint-Joseph.

C'est une occasion unique... il faut en profiter et éviter l'entassement des bâtisses dans ce quartier, où la population est des plus denses, quartier appelé à se développer encore avec le percement du boulevard d'Alsace-Lorraine et le morcellement imminent de la propriété de Sainte-Cécile, jusqu'à la rue Jeanne d'Arc et l'avenue de la Garenne.

Pendant qu'il est temps encore, il faudrait agir et agir vite pour le bien de Nancy.

La place de la Commanderie

Il y a trente ans, quand la ville de Nancy résolut de créer de toutes pièces la rue du faubourg Saint-Jean, on hésita de prolonger ce boulevard jusqu'à la route de Laxou pour ne pas dépecer l'ancienne Commanderie du Temple, dont la tour du XI^e siècle reste le plus antique monument de notre ville.

Et pourtant, tout en prolongeant la rue du faubourg Saint-Jean, jusque vers l'enclos actuel du Sacré-Cœur, on pouvait garder la tour et la chapelle historiques, en les laissant dans un square central, autour duquel aurait tourné la rue.

On préféra s'arrêter net au vilain carrefour de la Commanderie, par une regrettable déviation, qui n'a pas empêché le morcellement et la destruction de l'ancienne Commanderie, dont il ne reste plus actuellement que la tour célèbre, presque millénaire.

Un des propriétaires, M. Clérin, a démoli la chapelle et modifié tout l'ensemble; un autre, M. Floquet vient de vendre les terrains en bordure, et l'on y termine plusieurs belles maisons de rapport qui donnent un tout autre aspect à la nouvelle place de la Commanderie, créée il y a peu d'années.

Mais ce qui est horrible au centre même de cette place, c'est le kiosque-urinoir qu'on a placé là contrairement à toutes les lois de l'esthétique. Il y a de la place contre le mur de clôture des Magasins-Réunis, un peu au-dessus du kiosque à journaux pour un édifice de ce genre. La ville pourrait acheter une très légère emprise de terrain pour cette construction modeste, qui se dissimulerait le long du mur, dans le mur même, comme on vient de le faire rue du Sergent-Blandan et boulevard de la Pépinière.

De toutes façons, le centre de la place de la Commanderie doit être dégagé et agencé de plus agréable manière.

Le nouvel hôpital militaire

Malgré l'approche de l'hiver, et des frimas — ou plutôt à cause de cette venue de décembre — l'administration du génie militaire du 20^e corps active les travaux de construction du pavillon principal du nouvel hôpital militaire, rue du Sergent-Blandan.

Ce bâtiment, de belle allure, avec fronton central assez élevé, servira à l'administration médicale, pendant que les six pavillons séparés seront affectés aux divers genres de malades: blessés, fiévreux, etc., et au casernement des infirmiers.

Le nouvel hôpital militaire s'étend dans un immense terrain, circonscrit par les rues de Viller, Fabert, Félix Faure et du Sergent-Blandan.

Il reste encore beaucoup à faire et à construire, et de longs mois, peut-être un an ou deux se passeront encore avant la prise de possession de ces bâtiments par le service de santé du 20^e corps.

Les bâtiments de l'ancienne brasserie Hofmann, entre la rue Saint-Thiébaud et le chemin de la petite vitesse, bâtiments qui ne tiennent que par la force de l'habitude, auront encore bien des entrées à enregistrer dans les salles Eylau, Léna, Brice, Hélio-polis, etc.

Les travaux du Sacré-Cœur

Avec une activité qui tient du prodige, grâce à la ténacité de M. le curé Blaise, à la science de M. Rougieux, architecte et au zèle de M. Servat, entrepreneur, les travaux de construction de l'église du Sacré-Cœur, rue de Laxou, avancent comme par enchantement.

Déjà les toitures du chœur, des transepts, des absidioles sont terminées, ainsi que toutes les sculptures extérieures.

De la rue des Goncourt ou de la rue de Villers, la nouvelle église apparaît déjà toute rayonnante, et l'on voit la masse octogonale du grand dôme, émerger du centre de l'édifice.

La statue du Sacré-Cœur, haute de 4 mètres et en fonte bronzée, qui doit surmonter ce dôme est prête à être coulée dans la fonderie célèbre de Tusey. Elle pèsera 2.500 kilos; la place du cœur sera formée par une lentille puissante, qui sera éclairée la nuit à l'électricité, pendant que des rayons lumineux s'échapperont des maîns, bénissant la ville de Nancy.

La maquette de cette statue que nous avons pu voir, est vraiment admirable.

Pendant ce temps, les voûtes s'occupent du ciborium intérieur, de très belle allure, et l'on termine en hâte la montée des murs de trois travées de la nef sur les cinq projetées.

Si le temps le permet, pour le 15 décembre, tout sera couvert et fermé, et l'on pourra construire les piliers et les voûtes et poser les blancs fenestragés.

En mars ou avril, on terminera le ravalement intérieur, les crépissages extérieurs, et l'on agencera en mai tout le pavé et le mobilier provisoire, afin d'inaugurer cette belle église pour le 1^{er} juin 1905.

Ajoutons qu'une statue du Sacré-Cœur, attirant les âmes à lui, statue de 9.000 fr., en marbre blanc, est à l'étude et sera prête pour l'époque fixée.

Les grands travaux municipaux

Aux travaux projetés — et à exécuter au moyen d'un emprunt — que nous avons déjà énumérés, il convient d'ajouter:

La transformation du marché, dont les halles ne formeraient plus qu'un seul bâtiment (crédit prévu, un million de fr.).

Construction d'un nouveau pavillon à Saint-Julien (crédit prévu, deux cent mille francs).

La construction (depuis si longtemps attendue) de l'école des beaux-arts. Elle serait édifée dans le « Jardin des plantes ». On se souvient de la polémique qui eut lieu à ce propos, il y a deux ans, et de l'intervention, à cette époque, des « Amis de Nancy ».

A cette époque, on parlait de prendre une partie du Jardin botanique, ce qui excitait de vives protestations, ce jardin n'étant pas déjà assez grand, au dire des intéressés.

Le projet actuel (nous l'avons déjà dit) est de transférer purement et simplement le Jardin botanique au parc Sainte-Marie. Chacun y trouverait son compte.

Pour ce parc, on prévoit une dépense de un million neuf cent mille francs, aux fins de payer son acquisition, (volée sous l'ancienne municipalité), de « l'aménager »; enfin, de solder un terrain contigu acheté aux sœurs de la Doctrine.

On sait qu'il est question de couvrir ce terrain d'immeubles.

Nous croyons savoir aussi qu'une dépense assez forte est prévue pour l'hôpital des tuberculeux à installer dans l'ancien Sacré-Cœur, quai de la Bataille, propriété dont l'achat, pour 200.000 fr., a été voté sous l'ancienne municipalité.

La neige. — Depuis samedi soir, la neige tombe par intermittences. A Nancy, elle avait commencé à fondre dès dimanche matin et les rues étaient couvertes pour la plupart d'épais cloaques. Il est bon d'ajouter que jamais les rues de Nancy n'ont été aussi malpropres; ce n'est plus du balayage qui est fait chaque jour, c'est un coup d'époussette.

Seules les rues macadamisées — et ce n'est pas le moins curieux — sont entretenues proprement par les cantonniers de la ville.

Si le public ne veut courir le risque de rester embourbé quelque jour, il sera nécessaire de laver nos rues à grande eau et au fur et à mesure.

A la campagne la neige n'a pas fondu comme à la ville; elle atteint une hauteur uniforme de 10 à 12 centimètres. La plaine n'offre plus qu'un vaste horizon blanchâtre duquel émergent les noirs forêts et les foyons de fumée qui laissent échapper les cheminées des villages. C'est la nature morte; on n'entend aucun bruit. Les routes sont abandonnées et l'on n'aperçoit plus par-ci par-là que quelques voitures de boulanger ou fournisseur quelconque pour qui il n'est pas d'obstacle.

Les poteaux à Nancy

Nancy, le 24 novembre 1904.
Monsieur le rédacteur,

Dans le numéro de l'Étoile du 24 du courant, vous signalez à l'attention publique les pavés dangereux. Vous avez mille fois raison. Permettez moi de vous indiquer aussi la pose périodique des poteaux indicateurs des diverses expositions, pose qui entraîne un fâcheux enlèvement de pavés et un obstacle à la circulation, particulièrement au Point Central, qui est déjà si encombré.

Les Sociétés pourraient trouver un autre moyen de renseigner le public, ne serait-ce qu'en utilisant les nombreux poteaux déjà existants.

Agitez, etc.
Bourgat.

Coupe sombre à la Pépinière. — Après les animaux du parc, les singes; après les singes, les arbres: c'était forcé! On a commencé par sacrifier un massif de verts sapins, qu'entouraient de grandes fougères, dans la pelouse qui fait face au chalet Clérin. On parle maintenant de couper d'autres grands arbres dans le carré hippique et dans l'allée qui longe la rue Sigisbert-Adam.

A quand une coupe complète? Déjà, l'année dernière, M. Sorel avait fait abattre une quantité d'arbres à la Pépinière; pour expliquer ce massacre, il déclarait que ces arbres étaient « très vieux ». Est-ce qu'après les très vieux, on va maintenant abattre ceux de la génération suivante?

On ne saurait trop protester contre un pareil vandalisme.

Plainte des camionneurs

Monsieur le directeur,
Nous avions vu avec joie l'achat de la maison faisant l'angle de la rue de l'Équitation. Il y a de cela plus d'un an, et nous pensions que cet angle devait disparaître le plus tôt possible, mais nous attendons toujours.

Nous avions déjà du mal de nous en tirer, et maintenant c'est bien pis depuis que nous avons ce tram, comment allons-nous faire l'hiver? lorsqu'il y aura de la neige.

Nous serons forcés de reculer au moment de falloir lancer nos chevaux à ce coin si dangereux.

Sans doute que l'on attend qu'il nous arrive un accident assez sérieux à nous camionneurs qui, cependant, faisons un métier assez dur.

Recevez, monsieur, nos sincères remerciements.
Un groupe de camionneurs.

Un vélodrome au Montet

Une nouvelle qui sera bien reçue dans le monde de la jeunesse sportive, c'est la création d'un vaste vélodrome à Nancy, établissement original, semblable à celui de Dijon et dont les promoteurs ont déjà garanti pour 80.000 francs de travaux, sur les 250.000 nécessaires.

Ce vélodrome, avec piste, champ de courses, tribunes, carré pour les jeux athlétiques, skating, café et brasserie, s'élèvera dans un immense terrain sis au Montet, à proximité des deux lignes de tramways.

Cet établissement permettra enfin de rétablir un peu de calme à la Pépinière dans ce pauvre carré du concours hippique, si malmené depuis 10 ans. On pourra de nouveau y permettre la promenade des chevaux, qui seront alors les seuls champions de cette belle pelouse si dévastée.

Tout le monde y gagnera: la Pépinière redeviendra la promenade chère aux rêveurs et aux familles, et le Vélodrome du Montet sera pris d'assaut tous les dimanches par les nombreux amateurs des différents sports à la mode.

Tribune publique

Pour les pauvres
Nancy, le 27 novembre 1904.

Monsieur le rédacteur,
Le Bureau de bienfaisance vient d'envoyer, comme tous les ans, le compte rendu de ses opérations pour l'exercice 1903, à tous les souscripteurs qui versent annuellement une somme égale ou supérieure à dix francs, pour les œuvres charitables dépendant de cette administration.

Il est fâcheux que cette brochure ne puisse être envoyée à tout le monde. Combien, parmi les privilégiés de la fortune ou du négoce, seraient surpris et humiliés de lire leur nom suivi d'une offrande misérable. S'ils connaissaient cette publicité, ils modifieraient sûrement leur générosité!

Ainsi soit-il!
Un modeste souscripteur,
à modestes revenus.

L'eau à vingt centimes

Oui, revenons-y à cette source de ressources pour les finances municipales, en vue des grands travaux qui sont à l'ordre du jour et pour la prompte exécution desquels la Ville est acculée à un fort emprunt de plusieurs millions: six, huit, dix et peut-être douze. La Municipalité et toutes les commissions réunies travaillent pendant de longues et fréquentes séances à l'élaboration d'un vaste programme; elles classent les entreprises par ordre d'urgence; elles en estiment les dépenses; elles en étudient les voies et moyens. Leur nécessité et leur urgence ne font aucun doute pour personne, car il s'agit de traiter les affaires municipales pour une grande ville, puisque le développement de Nancy et l'augmentation continue de sa population la placent parmi les villes qui dépassent cent mille habitants.

Il faut donc des millions pour réaliser enfin l'École des Beaux-Arts; l'École d'Architecture que les amis de Nancy ont réclamée avec insistance; de nouveaux groupes scolaires; l'achèvement définitif de l'Hôtel-de-Ville et un nouveau théâtre pour remplacer le trop vieille, trop exigüe et trop incommode salle bâtie par Stanislas il y a cent cinquante ans: tous ces travaux étaient déjà portés sur les programmes municipaux depuis douze ou huit ans, mais toujours ils furent reculés faute d'argent.

Il faut des millions aussi pour liquider une fois pour toutes, les onze kilomètres de rues particulières et poursuivre le développement de rues nouvelles dans les quartiers se peuplant de plus en plus; pour créer le Parc Sainte-Marie, agrandir ou créer les marchés; construire la deuxième amenée des eaux de la Moselle, agrandir l'égoût, doter le chantier du captage des eaux de la forêt de Haye et mener de front